














Descriptions détaillées pour les nouvelles constructions et les rénovations complètes

Objectif de durabilité	Mesure (KPI)	Description
	Création de gaz à effet de serre	Les émissions de gaz à effet de serre de la construction (voir aussi énergie grise) résument le sac à dos environnemental des matériaux utilisés tout au long de la chaîne de création de valeur et du cycle de vie. Plus la valeur est élevée, plus la contribution au changement climatique est importante. Le calcul des émissions de gaz à effet de serre s'effectue selon la méthode de calcul décrite dans le cahier technique SIA 2032 (énergie grise).
	Matières premières recyclées	Les matériaux de construction qui peuvent être préparés et recyclés contribuent à réduire les importants besoins en ressources du secteur de la construction. Le béton recyclé, le gravier recyclé et autres (voir Minergie-Eco, cahier technique SIA 2030) peuvent y contribuer. Plus la part de matières premières recyclées est importante, plus l'utilisation des ressources est réduite.
	Intensité énergétique dans l'entreprise	Les besoins énergétiques de chaque immeuble sont calculés selon la norme SIA 380 ou les directives Minergie. La surface de référence est la surface de référence énergétique (SRE).
	Mix énergétique chaleur	Le mix énergétique chaleur décrit la quantité d'énergie provenant de sources de chaleur renouvelables par rapport à la quantité totale de chaleur. Dans le cadre d'une nouvelle construction/d'une rénovation, la définition du CECB est appliquée en ce qui concerne la définition des sources d'énergie renouvelables (entre autres, chauffage urbain : selon la part de chauffage urbain ; WP : 100% renouvelable).
	Mix énergétique électricité générale (EG)	Le mix énergétique de l'électricité générale décrit le rapport entre l'électricité verte pour l'électricité générale et la quantité totale d'électricité générale.
	Intensité des gaz à effet de serre en exploitation	Les émissions de gaz à effet de serre sont calculées selon la norme SIA 2040 ainsi qu'avec les instruments de Minergie-Eco. La preuve est apportée par des calculs dits ACV et s'applique à tous les projets à partir de 1.5 million de CHF. En outre, les calculs ACV ne sont effectués que pour les nouvelles constructions et les rénovations complètes et/ou que pour les bâtiments dont l'intensité énergétique en exploitation est inférieure à 100kWh/m ² de surface habitable (ce qui correspond aux CECB A et B).
	Places de stationnement pour vélos (couvertes ; non couvertes)	Les places de stationnement pour vélos sont un élément essentiel du concept de mobilité. Les directives « Stationnement des vélos conforme aux besoins » 10 de la ville de Zurich servent de base à la planification.
	Stations de recharge E-Mobility (prévoir des possibilités de recharge)	Les bornes de recharge E-Mobility et l'infrastructure correspondante constituent la base de l'électromobilité. En ce qui concerne la prévision et l'aménagement ultérieur de places de stationnement avec des bornes de recharge E-Mobility, la norme SIA 2060 s'applique aux immeubles d'habitation/de bureaux. Pour les commerces de détail/supermarchés, les entreprises, des bornes de recharge rapide sont prévues en fonction des besoins et en accord avec les locataires.
	Gare/bus/tram dans un rayon de 1 000 m	La proximité d'une offre de transports publics adaptée est déterminante pour l'utilisation effective de cette offre.
	Construction sans barrières	Les constructions sans barrières sont régies par la norme SIA 500. La norme définit comment les constructions sans obstacles doivent être conçues. Les exigences varient en fonction du type et de l'utilisation du bâtiment.
	Analyse des risques mise en œuvre	L'analyse des risques est un aspect important de la protection à long terme de la valeur des biens immobiliers. Outre les risques physiques (notamment le radon, la résistance aux tremblements de terre, les inondations, les glissements de terrain, etc.), les risques climatiques et les risques de transition sont également pris en compte dans ce cadre.
	GRESB Développement	Le Global Real Estate Sustainability Benchmark (GRESB) évalue et compare des portefeuilles immobiliers à l'échelle mondiale en termes de durabilité. Dans le domaine du « développement » (nouvelles constructions, rénovations), les nouvelles constructions et les rénovations respectives sont évaluées.
	Couverture par des labels de durabilité	Surface certifiée par un label de durabilité (par ex. SNBS, DGNB, SGNI, Minergie-Eco, HQE, LEED, BREEAM, ou similaire) par rapport à la surface totale.